

## COMMUNE DE LAINSECQ

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nadia CHOUARD, Maire

Présents : Mmes BILLEBAULT Elise, LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, MASSE Fabien, RABOURDIN Axel, RAVISE Pascal

Absent excusé : MASSE Arnaud

Absent : CHOUARD Romuald

Secrétaire de séance : M. COUPECHOUX Gérard

Nombre de membres en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 21/08/2025

Date d'affichage : 21/08/2025

#### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2025
- Présentation du rapport annuel 2024 du service déchets
- Décisions du Maire
- Subvention à la coopérative scolaire de Lainsecq
- Classe de mer 2026
- Allocation de rentrée scolaire
- Location d'un hangar
- Appartement 12 bis Grande Rue et 3 bis Grande Rue
- Projet de convention avec l'ATD pour la restauration de l'église
- Restauration de la maison de cantonnier située sur la RD3
- Réparation ou remplacement d'équipement de cuisine de l'Escale
- Retrait de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois de la Fédération des Eaux Puisaye Forterre
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Le rapport annuel 2024 du service Déchets de la Communauté de communes de Puisaye Forterre est présenté au conseil municipal.

Madame le Maire rend compte au conseil municipal, qui en prend acte, des décisions prises, à savoir :

- Décision n°2-2025 : Installation d'un chauffe-eau sous le bar de la salle des fêtes
- Décision n°3-2025 : Achat de 3 ordinateurs portables pour l'école

#### Subvention à l'Association Sportive et Culturelle de l'école de Lainsecq – Délib 2025-30

Vu la demande présentée par la directrice de l'école de Lainsecq concernant la prise en charge des frais de transport des élèves lors des sorties pédagogiques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Attribue une subvention de 400 € à l'Association Sportive et culturelle de l'école de Lainsecq pour l'année scolaire 2023/2024 afin de couvrir les frais de transport mentionnés ci
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

#### Participation au financement d'une classe Nature – Délib 2025-31

Vu la demande présentée par la directrice de l'école de Lainsecq concernant l'organisation d'une classe Nature du 30 mars au 3 avril 2026 et son financement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de participer au financement de la classe Nature à hauteur de 200€/enfant résidant à Lainsecq
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

#### **Allocation de rentrée scolaire 2025/2026 – Délib 2025-32**

Le conseil municipal décide à l'unanimité qu'une allocation de 30 € sera allouée aux enfants de Lainsecq scolarisés au collège à la rentrée 2025.

#### **Location d'un hangar pour stocker le matériel technique – Délib 2025-33**

Considérant la nécessité de trouver un local pour stocker le matériel technique,

Vu le montant élevé des devis obtenus pour construire une extension du local technique,

Vu la proposition faite par un administré de Lainsecq de mettre à disposition une partie de son hangar moyennant un loyer de 50€/mois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de louer une partie du hangar de Monsieur Barchelard, situé au Jarloy, à raison de 50€/mois
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour rédiger et signer le bail correspondant.

#### **Appartement 12 bis Grande Rue – Délib 2025-34**

Vu le préavis de départ présenté par le locataire actuel,

Considérant les problèmes d'humidité constatés dans le logement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'envisager une rénovation thermique et sanitaire de l'appartement sis 12 bis Grande Rue
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour solliciter des devis auprès des entreprises et rechercher des subventions

#### **Appartement 3 bis Grande Rue – Délib 2025-35**

Vu le préavis de départ présenté par le locataire actuel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer le loyer à 380 €/mois et la provision sur charges de chauffage à 55 €/mois
- De confier la recherche de locataire et la réalisation des états de lieux à l'agence ORDIM
- Donne pouvoir à Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier

#### **Convention d'assistance technique pour la restauration de l'église – Délib 2025-36**

Considérant que l'étude initiale réalisée en 2008 dans le cadre du projet de restauration de l'église et plus particulièrement les chiffrages sont obsolètes,

Considérant qu'il est difficile de réactualiser ladite étude car une partie des travaux de restauration ont été effectués,

Considérant l'aspect technique complexe du dossier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De faire appel à l'ATD89 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase « aide à la décision » en vue de la restauration de l'église, c'est-à-dire :
  - o Rédaction d'un cahier des charges pour le choix d'un architecte
  - o Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité
- Accepte le devis de l'ATD89 d'un montant de 2130.00€ HT
- Donne pouvoir à Madame le Maire de signer la convention de l'ATD89

#### **Devenir des cabanes de cantonniers – Délib 2025-37**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que deux cabanes de cantonniers existent sur le territoire de la commune. Elles sont la propriété du Département de l'Yonne.

Elle indique qu'il avait déjà été envisagé de restaurer celle située sur la RD n°3.

Elle donne lecture au conseil municipal du courrier du Conseil départemental annonçant la suppression progressive de ces édifices sauf exception.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Propose le maintien de la cabane de cantonniers située sur la RD n°3
- Demande à connaître les termes de la convention proposée par le Département avant de s'engager à conventionner avec lui
- Refuse d'assumer le financement de l'éventuelle déconstruction du/des édifice(s)

**Réparation ou remplacement d'équipement de cuisine de l'Escale**  
Point ajourné faute de devis.

**Retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) de la Fédération Eaux Puisaye Forterre et transfert de la compétence Eau potable sur le territoire d'Escamps à la CAA au 1<sup>er</sup> janvier 2027 – Délib 2025-38**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-18 et L 5211-19 ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 17 avril 2025 sollicitant le retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) de la Fédération Eaux Puisaye Forterre (FEPF) afin de reprendre la gestion en matière de compétence « Eau potable » sur la commune d'Escamps au « 31 décembre 2026 » ;  
Vu la délibération n°2025-62 de la Fédération Eaux Puisaye Forterre acceptant la demande de transfert de la compétence « Eau potable » de la FEPF sur le territoire d'Escamps, au profit de la CAA ; et acceptant le retrait, simultané, de la CAA de la FEPF ;  
Considérant que les collectivités adhérentes à la Fédération Eaux Puisaye Forterre ont un délai de 3 mois pour se prononcer sur le retrait de nouvelles collectivités ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois de la Fédération Eaux Puisaye Forterre au 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- Autorise Madame, Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Questions diverses**

- › Madame le Maire informe le conseil municipal que la collecte de dons par le biais de la Fondation du Patrimoine, pour la réfection du beffroi, est lancée. Divers projets sont évoqués par favoriser la promotion de cette action (randonnée, spectacle, ...)
- › Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a sollicité le département de l'Yonne pour la réfection des routes départementales traversant le bourg. Afin de réduire les délais d'intervention, le Conseil Départemental propose de jumeler ses travaux à un projet d'aménagement de la commune (ex place de l'Eglise et Champ de Foire). L'ATD89, par convention, se pourrait réaliser une étude de faisabilité.
- › Le repas de fin d'année des Aînés est fixé au 29 novembre et le Noel des Enfants au 13 décembre, avec présentation d'un spectacle.

La séance est levée à 22 heures 30 minutes.

Le Maire,  
Nadia CHOUARD



Le secrétaire de séance,  
Gérard COUPECHOUX


